

Tels que la **jeune pousse** (28 juillet 2001) et le **vendeur sans stock** (1<sup>er</sup> juillet 2023), la **mercatique prospective** (28 juillet 2001) et la **prévision immédiate** ou **proxivision** (1<sup>er</sup> juillet 2023), plus de **2 000 termes** éclairent les échanges commerciaux.

Nouvelle lettre du français des affaires  
LETTRE de l'AVENIR LUMINEUX du FRANÇAIS des AFFAIRES  
LALFA N° 4 - août 2023 - ISSN 2968-4358

## □ Un 1<sup>er</sup> juillet lumineux, grâce à la CELF, par son offre de 22 nouveaux termes recommandés

La Commission d'enrichissement de la langue française (CELF) a publié au JO du 1<sup>er</sup> juillet 2023 une **nouvelle liste du vocabulaire de l'économie et de la finance** : vous noterez, entre autres pour le commerce, les brillantes traductions de « *dark* » dans les 6<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> entrées, le piège évité de l'anglicisme dans la 9<sup>e</sup> entrée, l'excellence de la 19<sup>e</sup> entrée en particulier pour sa deuxième note et le remarquable « sans stock » des deux dernières entrées.

1) **actif condamné** pour *stranded asset*.

2) **autonomie monétaire** pour *monetary dominance*.

3) **cryptojeton**, n.m. *sans équivalent étranger*.

4) **dominance budgétaire** pour *fiscal dominance*.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « dominance fiscale », qui est à proscrire.

5) **entité ad hoc d'acquisition, société d'acquisition à vocation spécifique (SAVS)** pour *special purpose acquisition company (SPAC)*.

6) **entrepôt relais** pour *dark store*.

7) **finance climatique** pour *climate finance*.

8) **finance verte** pour *green finance*.

9) **flux de clientèle** pour *customer flow, store traffic, traffic*.

10) **jeton identifiant (JID)** pour *non-fungible token (NFT)*

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « jeton non fongible », qui n'est pas recommandé.

11) **obligation climatique** pour *climate bond*.

12) **obligation verte** pour *green bond*.

13) **paiement fractionné en ligne** pour *payment streaming*.

14) **pluriactif, -ive, adj.** pour *slasher*.

15) **preuve par l'enjeu** pour *proof of stake (PoS)*.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « preuve d'enjeu », qui est déconseillé.

16) **prévision immédiate, proxivision, n.f** pour *nowcasting*.

17) **restaurant tout en ligne** pour *dark kitchen, delivery-only restaurant, ghost kitchen, ghost restaurant, online-only restaurant, virtual restaurant (EU)*.

18)  **tiroir-caisse fiscal** pour *cash-box*.

19) **transformation numérique** pour *digitalisation (GB), digitalization (EU), digital transformation, digitisation (GB), digitization (EU)*.

Note : 1. On trouve aussi, en ce sens, le terme « numérisation ». 2. On trouve aussi les termes « digitalisation » et « transformation digitale », qui sont à proscrire.

20) **validation de bloc** pour *block validation*.

**Attention** : Cette publication annule et remplace celle du *Journal officiel* du 23 mai 2017.

21) **vendeur, -euse en ligne sans stock, vendeur, -euse sans stock** pour *drop shipper, drop-shipper, dropshipper*.

22) **vente en ligne sans stock, vente sans stock** pour *drop shipping, drop-shipping, dropshipping*.

Le *BULLETIN LALFA N° 4*, ci-joint, vous permettra de recevoir cette nouvelle liste complète, avec les définitions de chacun de ces 22 nouveaux termes recommandés.

...

## □ Les extraits d'autres listes, publiées au JO, relevant de l'échange des biens et des services

- Un rappel : la CELF a publié au JO du 11 janvier 2018 une liste du Vocabulaire des télécommunications comportant 11 fiches dont :

. **code 2D** pour *2D code, data matrix, matrix code, two-dimensional code* avec cette Note : les noms de marque ou de norme tels que «flashcode» ou «QR code» ne doivent pas être utilisés pour désigner de façon générique ces représentations.

. **internet des objets (IDO)** pour *Internet of Things (IoT)*, avec cette définition : « Ensemble des objets connectés ainsi que des réseaux de communication et des plateformes de traitement des informations collectées qui leur sont associés. »

. **mobile multifonction, mobile** pour *smartphone*.

. **objet connecté, sans équivalent étranger** avec cette définition : « Objet qui est capable, outre sa fonction principale, d'envoyer ou de recevoir des informations par l'intermédiaire d'un réseau de télécommunication. »

- La CELF a publié au JO du 24 mars 2023 une liste du Vocabulaire de l'informatique comportant 5 fiches :

**entrepôt de données** pour *data warehouse* ; **lac de données** pour *data lake* ; **marécage de données** pour *data swam* ; **métadonnée**, n.f. pour *metadata* et **plateforme de données** pour *data hub*.

Le BULLETIN LALFA N° 4, ci-joint, vous permettra de recevoir ces deux nouvelles listes complètes.

## □ « LE RAPPORT 2022 DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE MONDE » publié tous les 4 ans.

Avec ses 361 pages ce nouveau RAPPORT a été présenté lors de nos 32<sup>e</sup> et 33<sup>e</sup> Journées les 24 mai 2022 et 24 mars 2023 par **Alexandre WOLFF**, Responsable de l'Observatoire de la langue française, qui a expliqué l'historique des 3 parties de cette 5<sup>e</sup> édition : Présence et usages de la langue française dans le monde - Politiques linguistiques et du/en français dans le monde - Langue française, culture et numérique, tandis que **Francine QUÉMÈNER**, Spécialiste de programme en charge des politiques linguistiques et pour l'Observatoire de la langue française à l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie), a développé la 2<sup>e</sup> partie le 24 mars dernier.

« **La valorisation des atouts des formations en français à usage professionnel** », soulignée dès la page 17 du Rapport et confirmée (p.179) par l'entretien avec **Florence Mourlhon-Dallies**, Professeure en sciences du langage et didactique des langues à l'Université de Paris, conforte notre choix d'un **français des affaires recommandé**, tant pour les désignations que pour les définitions, **en relation étroite avec la riche diversité des langues nationales de la Francophonie**.

Ce RAPPORT, édité en mars 2022, peut être envoyé aux membres de l'APFA qui n'ont pas pu participer à notre Journée du 24 mars dernier (BULLETIN LALFA N°4, ci-joint).

## □ Des MEMBRES de l'APFA PUBLIENT

**Henriette Walter**, Lauréate du Mot d'Or pour son premier ouvrage « Le français dans tous les sens », lors de notre douzième Journée du français des affaires le 25 novembre 1999, publie son quinzième ouvrage **Deux mille mots pour dire le monde** (1) une œuvre de 360 pages qui explore la NATURE, les CRÉATIONS MATÉRIELLES et la FABRIQUE DES IDÉES : chaque page est une source de découvertes, d'enrichissement permanent sur l'origine des mots avec d'heureuses récréations d'une belle inventivité ( *Aulne* ou *vergne* p. 53 / *Écu, gazette, maille, obole, sou, talent* étaient autrefois des noms de pièces de monnaie. L'un d'entre eux était aussi le nom d'un petit oiseau . Lequel ? p. 132). En rappelant (p. 53) que le nom du **charpentier** « a été tiré du latin *carpentum* « chariot à deux roues » « après avoir été emprunté au gaulois », **Henriette Walter** m'a fait penser aux charpentiers de mon enfance qui désignaient par « diable », ce chariot aux deux grandes roues et au long timon, qui était leur moyen indispensable de transport des billes de chêne pour fabriquer les charpentes : l'outil principal gaulois aurait-il donc donné le nom à la profession ? Quant au **menuisier** (p. 54) qui, « contrairement au charpentier, travaille sur des pièces de petite dimension », **Henriette Walter**, en excellente pédagogue, sait nous dire que dans menuisier, « on ne reconnaît pas tout de suite l'adjectif « menu » dans le sens de « petit », « la *menuise* étant au Moyen Âge n'importe quel petit objet avant de se spécialiser par la suite pour désigner uniquement le travail du bois ».

Bien plus que 2 000 surprises jaillissent de cette **extraordinaire somme d'Henriette Walter**.

(1) Bouquins éditions, Paris, 2022

## □ -DEVINETTES TERMINOLOGIQUES

Prévue dès LALFA N° 1, cette nouvelle rubrique, se fonde sur la cohérence entre la désignation et la définition d'un concept. Elle est inaugurée par un membre de l'APFA, fidèle adhérent depuis 1993 (carte 871), dont voici la devinette :

**Que pensez-vous de l'expression un train à crémaillère ? Devinez en quoi cette désignation est impropre ; donnez la définition de ce concept et sa bonne désignation.** (BULLETIN LALFA N° 4, ci-joint).

L'auteur de cette première devinette terminologique, dévoilera son nom en vous donnant ses réponses dans une prochaine LALFA

Le Bureau de l'APFA.

**BULLETIN - LALFA N° 4**

à renvoyer par courriel à : **apfa.lemotdor@orange.fr**

ou par la poste à :

*Jean, Marcel lauginie - APFA - 278 rue de Sandillon - 45590 SAINT-CYR- EN- VAL - France*

Merci de préciser vos coordonnées qui constitueront l'étiquette en cas d'envoi par la poste

NOM – Prénom RUE VILLE PAYS Téléphone .....	
---	--

Membre de l'APFA, à jour de ma cotisation : 2023

**je souhaite recevoir** : par courriel (à préciser)..... par la poste...

**les 3 LISTES publiées, par la CELF, aux JO des 1<sup>er</sup> juillet et 24 mars 2023, et du 11 janvier 2018.....**

**Participation aux frais de préparation pour l'envoi par courriel :.....**1 €...

**Participation aux frais de préparation et d'envoi par la poste : France** 2 €... à l'international 4 €...

**n'ayant pas pu participer à la 33<sup>e</sup> Journée du 24 mars 2023, je souhaite recevoir, par la poste, un exemplaire du « Rapport 2022 de la langue française dans le monde ».(poids 1,2 kg).....**

**Participation aux frais de préparation et d'envoi par la poste :**

France : 9,55 €... Europe : 18, 80 €.. Hors Europe : de 26, 55 € à 45, 20 €...

**Devinette terminologique** :

**En quoi, l'expression *un train à crémaillère*, est-elle impropre ?**

.....  
.....  
.....  
.....

**Votre proposition de définition :**

.....  
.....  
.....  
.....

**Votre proposition de désignation :**

.....  
.....  
.....  
.....

**Pour votre règlement, nous vous remercions de bien vouloir vous reporter au verso.**

**Renouvellement de votre confiance dans la force d'avenir de l'APFA ou nouvelle adhésion**

<b>Renouvellement d'adhésion :</b> 2023 <input type="checkbox"/>	<b>Membre Actif</b>	<b>Membre Bienfaiteur</b> Merci de préciser le montant versé
<b>Adhésion (nouveau membre) :</b> 2023 <input type="checkbox"/>		
<b>Professionnel,-elle, Personne à titre individuel</b>	<b>10 €</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Organisation à but non lucratif</b>	<b>30 €</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Société commerciale ou industrielle</b>	<b>50 €</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Apprenti, élève, étudiant</b>	<b>2 €</b> <input type="checkbox"/>	

**Règlement :**      somme du recto                      somme du verso  
 .....€      +                      .....€ = .....€

par chèque payable en France libellé en euros, à l'ordre de l'APFA	par chèque payable hors de France libellé en euros, à l'ordre de l'APFA, majoration de 1 €
par virement bancaire : FR76 3000 4000 2500 0073 3903 231	par chèque payable hors de France non libellé en euros, à l'ordre de l'APFA, majoration de 10 % avec un minimum de 2 €
par mandat administratif	en espèces
par mandat international, majoration de 2 €	

**Date :**

**Signature :**